

# AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE

## PROJET DE DÉVIATION DE PLANCOËT SUR LES COMMUNES DE PLUDUNO, SAINT-LORMEL ET PLANCOËT CONCERTATION PHASE 2 RELATIVE A L'APPROFONDISSEMENT DES ÉTUDES DE LA VARIANTE DE TRACÉ RETENUE

Conformément aux dispositions des articles L.103-2 et R.103-1 2° du Code de l'Urbanisme et de la délibération du Conseil Départemental du 8 novembre 2021, le Département des Côtes d'Armor poursuit la concertation sur le projet de déviation de Plancoët par les Routes Départementales 768 et 794.

La concertation, qui se déroule tout au long de la conception du projet, a été articulée en 2 phases. La deuxième phase (phase 2) de concertation du public, relative à l'approfondissement des études de la variante de tracé retenue, se tiendra du **mercredi 15 janvier 2025 (9 heures) au mardi 18 mars 2025 (17 heures) inclus** en mairies de Pluduno, Saint-Lormel et Plancoët.

Cette deuxième phase (phase 2) de la concertation a pour objet d'informer le public, de recueillir les avis, observations et propositions du public sur les objectifs et les caractéristiques principales du projet de déviation de Plancoët et de lui permettre de participer à l'approfondissement des études de la variante de tracé retenue.

Une réunion publique d'échange et d'information se tiendra en présentiel le jeudi 13 février 2025 à 19 h 00 à la salle Kreuzau, accès depuis la Rue des Buis à Plancoët. A défaut d'une tenue possible en présentiel en raison d'un contexte sanitaire spécifique, la réunion sera organisée aux mêmes date et heure sous forme numérique en distanciel. Un lien sera mis en ligne à cette fin sur le site internet du Département : <https://cotesdarmor.fr/participations-publiques>

Le public pourra consulter le dossier de concertation - Phase 2 à partir du mercredi 15 janvier 2025 (9 heures) :

- sur support papier en mairies de PLUDUNO, SAINT-LORMEL et PLANCOËT aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies ;
- sur le site internet du Département : <https://cotesdarmor.fr/participations-publiques>

Le site internet centralisera les informations sur le projet et la concertation. Un lien vers le site internet sera mis en place sur les sites internet des communes concernées par le projet : PLUDUNO, SAINT-LORMEL et PLANCOËT.

Une exposition publique de panneaux d'information se tiendra du mercredi 15 janvier 2025 (9 h) au mardi 18 mars 2025 (17 h) dans le hall de la Salle des Fêtes de Plancoët - Rue de la Madeleine à PLANCOËT. Elle sera accessible aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Plancoët. Les panneaux d'information exposés seront également consultables sur le site internet du Département.

Le groupement de maîtrise d'Oeuvre en charge des études et les Services du Département se tiendront à la disposition du public lors de permanences les :

- Samedi 15 février 2025 de 9 h à 12 h en mairie de Saint-Lormel
- Lundi 17 février 2025 de 14 h à 18 h – Salle Rubis (rez-de-chaussée de la Salle des Fêtes) – Rue du Général de Gaulle à Plancoët
- Samedi 1<sup>er</sup> mars 2025 de 9 h à 12 h en mairie de Pluduno
- Samedi 8 mars 2025 de 9 h à 12 h – Salle Rubis (rez-de-chaussée de la Salle des Fêtes) – Rue du Général de Gaulle à Plancoët

Un atelier à destination du monde agricole se tiendra le mardi 25 février 2025 à 13 h 45 dans les salles Émeraude et Corail (rez-de-chaussée de la Salle des Fêtes) – Rue de la Madeleine à Plancoët. Les personnes souhaitant participer à cet atelier sont invités à s'inscrire au préalable par mail à l'adresse suivante : [ContactDIMM@cotesdarmor.fr](mailto>ContactDIMM@cotesdarmor.fr) ou par téléphone au 02 96 77 69 05.

Durant la phase 2 de la concertation, le public pourra présenter ses observations et propositions, du mercredi 15 janvier 2025 (9 heures) au mardi 18 mars 2025 (17 heures) inclus :

- par voie électronique, en les déposant sur le site internet du Département à l'adresse suivante : <https://cotesdarmor.fr/participations-publiques>
- par voie manuscrite sur les registres mis à disposition à cet effet en mairies de PLUDUNO, SAINT-LORMEL et PLANCOËT aux jours et heures d'ouverture des mairies
- par courrier postal avant la clôture de la phase 2 de la concertation (mardi 18 mars 2025 à 17 h 00) à l'adresse suivante : Conseil Départemental des Côtes d'Armor – Direction des Infrastructures, de la Mobilité et de la Mer – A l'attention de M. le Directeur – 9 Place du Général de Gaulle - CS 42371 – 22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1

Les événements de la concertation (réunions, permanences ou ateliers) et l'exposition publique se tiendront dans le strict respect des mesures sanitaires prescrites par la réglementation en vigueur.

Les événements complémentaires éventuels (permanences, ateliers ou réunions supplémentaires) seront annoncés par différents modes de publicité (publication dans la presse locale, affichage, bulletins municipaux, espace internet dédié, ...).

A l'issue de la deuxième phase de concertation, un bilan de la phase 2 et global de la concertation publique sera arrêté et mis à disposition du public sur le site internet du Département : <https://cotesdarmor.fr/participations-publiques>, ainsi que dans les mairies de PLUDUNO, SAINT-LORMEL et PLANCOËT.